L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 28 DÉCEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

DEMANDE—Un jeune couple demande une chambre bien meublée et bonne pension dans une famille privée, française, où l'on parle l'anglais, où deux chambres bien meublées pour tenir maison. A proximité du Marché Français. Adresser, avec conditions qui devront être modérées, B. E. K., à l'Abeille. 28 déc—1f

SOLICITE—Pour un associé que le intéresse, se sollicita un jóven D. Anibal Agramonte, vecindo de Puerto Cortes (Honduras) en calidad cargue Wagde en 7 dias mensuales. El Sr. Agramonte es natural de Puerto Principe, Isla de Cuba, en la Telegrafia esquina de Magazine y Felicity Road No 329. 28 déc—7t.

TROUVE.

TROUVÉ—Vendredi soir, vers 5 heures, trois vaches, dont deux sans cornes, avec taches blanches. Le propriétaire est prié de venir les réclamer au No 306 rue Bourgogne, en payant les frais. 27déc—3f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE. 20 déc—

A VENDRE.

A VENDRE—Deux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Algiers Springs, à 1½ heure de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mary D. Foster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 6,151—Division D—Attendu que J. W. Petty, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary D. Foster, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à s'édifier, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

28 déc—3f—janv 6.

Succession de John McVittie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,125—Division A—Attendu que Mme Jane McVittie, épouse de John McVittie, décédé, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John McVittie, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à s'édifier, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

27déc—3f—janv 6.

Succession de Mme Marie Benal, veuve de Louis Heric.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,879—Division A—Attendu que Arthur Heric a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Marie Benal, veuve de Louis Heric, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à s'édifier, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Henry Tremoulet, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

27déc—3f—5jan

Succession de Mme Ricenore Pachelu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,016—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à édifier dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Chas. F. Claiborne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

27déc—27 31 5jan

Succession de Mme Marie Louise Arceneaux, veuve de Joseph Arceneaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,883—Division E—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Emilia Arceneaux, veuve de Joseph Arceneaux, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à édifier dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

25 déc—25, 26—3 janv.

Succession de Mme Virginia Syer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,815—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à édifier, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Tremoulet, syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

23déc—29 27 31

J. C. Trémoulet, faisant les affaires de Trémoulet & Co., contre ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,243—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à édifier, dans les dix jours qui suivront la présente publication, sur les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Tremoulet, syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

20déc—20 24 29

Succession de Pierre Théophile Commagère.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,393 Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à édifier dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Chas. F. Claiborne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

27déc—27 31 5jan

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire sacrosaint, et reconfirmée par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages A Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses **Grands Tirages Trimestriels** eût lieu en **Mars, Juin, Septembre et Décembre.**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages eux-mêmes, nous en donnons l'assurance, cet lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

Commissaires.

Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 10 JANVIER 1888.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 " de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
10 Lots de	1,000	10,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100 " "	200	20,000
100 " "	100	10,000
1000 " de terminaison	50	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$525,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser en envoyant. Votre écriture devra être distincte et la Signature bien lisible. Prenez un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou chèque de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des opérations de distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne manquera d'avoir la sienne qui lui va lot.

RAPPELEZ-VOUS que le montant de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les chèques sont reçus dans une charte, sont reconnus par les officiers des différentes banques. Adressez-vous donc aux commissaires et des plus honorables.

ASSURANCES.

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp, NOUVELLE-ORLEANS.

Capabilité comme compagnie mutuelle en 184 —Incorporée comme compagnie d'actionnaires en 1860.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A agi pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président
J. H. OGLESBY.....Vice-Président
CHAS. R. REUS.....Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling,	Chas M. Whitney.
Jos. W. Sentell,	J. H. Oglesby,
U. Marionneaux,	W. R. Lyman,
J. J. Dolan,	Charles H. Dolson,
Charles Peltier,	S. O. Conlee,
R. E. W. Beckham,	Charles Neuman
Joseph Kohn,	M. Gella,
James T. Bell,	Chas. A. Rice
	C. R. Chaler.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas. 16déc 87 —1an

DATE DE FONDATION 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 2 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président
J. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. ROBT.
PIERRE POUTZ, H. GALLY,
D. FATIO, A. SCHREIBER,
EDMUND R. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, W. C. G. CLAIBORNE
GUS. PITOT, —JR.
J. W. HINCKS.

24 fév—1an

Factors and Traders INSURANCE CO.,

49 - Rue Carondelet - 49

CAPITAL - - - $400,000

Edward A. Palfrey.....Président
E. M. Walmsley.....Vice-Président
T. F. Walker.....Secrétaire
Sect—Gnnle

PIANOS —DE— PLEYEL —CHEZ— Louis Grunewald,

18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

Seul agent pour tous les meilleurs

Pianos Américains,

Steinway,
Sohmer,
Knabe,
Behr,
Shoninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en

Versements mensuels très faciles.

MUSIQUE

de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.

N'oubliez au magasin de musique de

LOUIS GRUNEWALD,

NLLE-ORLÉANS.

1er oct87—1an

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Louis Lacroix vs ses Créanciers.—No 22,791.—Ordre de Cour.—Que le cas soit et est, par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné que la vente publique des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant J. Henry Forcelle, notaire en cette ville, au bureau No 40 Passage de la Bourse, le MERCREDI, 28me jour de décembre 1887, à 12 heures du midi, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire demeurent suspendues.

Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1887.

[Signé], ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

8 déc—en 21 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Charles Van Benthuysen, individuellement et comme un membre de la raison sociale Van Benthuysen & Grunsberg et la Crescent Jelly Manufacturing Company vs ses Créanciers.—No. 22,718—Division D —Ordre de Cour—Qu'une vente à faire à la criée au plus offrant et dernier enchérisseur, par le shérif de cette ville, LUNDI, le 23me jour de décembre 1887, à 11 heures A.M., dans le bureau de l'étude de Thomas DuFFY, notaire public en cette ville, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une autre portion de terre, dans le même îlot, faisant partie et formant le fond du lot No 5 de la dite esquisse et mesurant 49 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, de la arrière-ligne de la dite rue Miro, et parallèle à la rue Tonti, de la arrière-ligne de la dite rue Miro, et parallèle à la rue Tonti, de la même manière, de la 23 pieds 3 pouces à la ligne en ligne oblique dans la direction de la rue St-Philippe, de la 14 pieds 2 pouces, en une ligne parallèle à la rue St-Philippe, en dirigeant vers la rue Tonti, de la 25 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, le tout séparant de la portion du lot No 4 ci-dessus décrite.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage avec galerie, citerne, etc., et un hangar à charrette, écurie, loges d'aisance, etc., et désigné par le No municipal 376 rue St. Philippe.

Cinq lots de terre avec les édifices et améliorations y trouvant, situés dans le troisième district de cette ville et désignés par les Nos A B C D et E, sur un plan dressé par A. de Pouilly, le 17 janvier 1862, dont copie jointe à l'acte d'achat dudit Charles Fischer, en date du 17 janvier 1862, dans l'îlot borné par les rues Roman (autrefois Lesseps), Espagne, Mandeville et Derbigny, individuellement et comme propriété dans les dites raisons sociales de Fabre Bros et de E. D. Fabre & Co., soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Dreux, notaire public, en cette ville, le MERCREDI, 25me jour de janvier 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourront être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire demeurent suspendues, et que Charles Fischer, individuellement et comme membre des dites raisons sociales susdites, soit et est par le présent autorisé à vendre, céder et transporter les susdites propriétés ci-après décrites, à savoir:

Les cinq lots de terre ci-dessus décrits ont été acquis par le défunt de la succession de J. B. C. Caudet, par acte passé devant O. Villeré, notaire, le 23 mars 1864.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme magasin de dry goods et articles de variétés, aussi comme maison de commerce, avec cour, citerne, etc., et désigné par le No 94 rue Peters.

Toutes les descriptions des dites propriétés ci-dessus et ci-après données sont d'après des certificats en se référant aux plans et esquisses dressés par Arthur de Armas, sous voyer, et déposés au bureau de John E. Liège, notaire, 59 rue Royale.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au jour de l'adjudication et le solde à un an de cette année par des billets garantis par hypothèque avec rien de vendeur, portant 8 pour cent par an jusqu'à maturité, et subséquemment 10 pour cent, lesquels devront être deuxnées jusqu'au paiement des billets, et la police ou les polices d'assurance transférées à l'étude nommée et sont aussi déclaration des billets. En cas de défaut de paiement des billets, l'acquéreur paiera 5 pour cent, honoraires d'avocat sur le montant du litige.

Les actes de vente pardevant John B. Légier, notaire, 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de $10 pour sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

4 déc—4 10 17 24 31—janv 7

PAR LE CONSTABLE.

D. A. et H. H. Mackney vs. Louis J. Wiltz.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 13,159—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par le Juge Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente publique à la porte de la Salle de Police, située dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 31 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les édifices et améliorations y trouvant, situé dans le troisième district de cette ville et désigné par le No 5 de la subdivision du terrain appartenant à Jean Joseph Le Breton, dit Dorgenois, suivant un plan dressé par Jacques Tanesse, le 15 mai 1809, et borné par la rue Roman, la rue Bienville, la rue Derbigny et la rue Conti, mesurant 40 pieds de front sur la rue Roman sur 120 pieds de profondeur entre les lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

16déc—16 23 30—janv 13 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. Sabin Carter vs. la succession de N. Migliore et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,602—Ecrit d'exécution de saisie et vente à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages, privilèges y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Magazine, Constance et Tchoupitoulas commençant à une distance de quarante-neuf pieds six pouces de l'encoignure des rues Constance et Tchoupitoulas, et mesurant quarante-cinq pieds neuf pouces de face à la rue Constance, siégeant à la face de l'honorable N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District Division D, dans le moment absent de la ville, dans l'affaire de la succession de Miss Amelia Stiegler, nee Hippe, épouse défendeur dans les dites affaires, et ses droits et intérêts dans et sur les dites propriétés ci-après décrites sont saisis et vendus dans la dite succession, et signés le 16 novembre 1887 par les juges susdits, la propriété ci-après décrite sera vendue à vendre aux conditions suivantes:

Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet 294, borné par les rues St. Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, désigné par le No. 3 sur un plan dressé par Jacques Tanesse, feu Charles Stiegler. Le dit lot mesure 32 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec la portion de terre non aliénée.

Une portion de terre, dans le même îlet, faisant partie et formant le fond du lot No 4 de l'esquisse ci-dessus mentionnée, et mesurant 49 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, de la arrière-ligne de la dite rue Miro, et parallèle à la rue Tonti, de la même manière, de la 23 pieds 3 pouces à ligne en ligne oblique dans la direction de la rue St-Philippe, de la 14 pieds 2 pouces, en une ligne parallèle à la rue St-Philippe, en dirigeant vers la rue Tonti, de la 25 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, le tout séparant de la portion du lot No 4 ci-dessus décrite.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage avec galerie, citerne, etc., et un hangar à charrette, écurie, loges d'aisance, etc., et désigné par le No municipal 376 rue St. Philippe.

Cinq lots de terre avec les édifices et améliorations y trouvant, situés dans le troisième district de cette ville et désignés par les Nos A B C D et E, sur un plan dressé par A. de Pouilly, le 17 janvier 1862, dont copie jointe à l'acte d'achat dudit Charles Fischer, en date du 17 janvier 1862, dans l'îlet borné par les rues Roman (autrefois Lesseps), Espagne, Mandeville et Derbigny, individuellement et comme propriété dans les dites raisons sociales de Fabre Bros et de E. D. Fabre & Co., soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Dreux, notaire public, en cette ville, le MERCREDI, 25me jour de janvier 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourront être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire demeurent suspendues, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire demeurent suspendues.

Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1887.

[Signé], ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

8 déc—en 21 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Samuel Fizard vs. ses créanciers—No 22,744.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Fizard soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Dry, notaire en cette ville, MERCREDI, le 21ème jour de décembre 1887, à 11 a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1887.

[Signé], ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
8 déc—en 21 déc Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Charles Van Benthuysen, individuellement et comme un membre de la raison sociale Van Benthuysen & Grunsberg et la Crescent Jelly Manufacturing Company vs ses Créanciers.—No. 22,718—Division D —Ordre de Cour—Qu'une vente à faire à la criée au plus offrant et dernier enchérisseur, par le shérif de cette ville, LUNDI, le 23me jour de décembre 1887, à 11 heures A.M., dans le bureau de l'étude de Thomas DuFFY, notaire public en cette ville, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les lots Nos 90 à 120 sont bornés par le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue Milne, l'avenue Monroe et le City Park; lesquels soixante-six lots de terre sont complétement en question par les Emile Gamet et feu Jean Puisségur.

Un 1/2 moitié indivise de cent trente-huit mille neuf cent soixante-huit, cinq cent quinze mille (138,968|515,000) de soixante-dix lots de terre dans la ville de la Nouvelle-Orléans et Carrollton, dans l'Etat de la Louisiane, connus et désignés par les Nos 55 à 190—inclusivement—sur le plan officiel de Carrollton, Charles Van Benthuysen, individuellement et comme membre de la raison sociale Van Benthuysen & Grunsberg et la Crescent Jelly Manufacturing Company et ses Créanciers.—No. 22,718—Division D —Ordre de Cour—Qu'une vente à faire à la criée au plus offrant et dernier enchérisseur, par le shérif de cette ville, LUNDI, le 23me jour de décembre 1887, à 11 heures A.M., dans le bureau de l'étude de Thomas DuFFY, notaire public en cette ville, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les lots Nos 90 à 120 sont bornés par le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue Milne, l'avenue Monroe et le City Park; lesquels soixante-six lots de terre sont complétement en question par les Emile Gamet et feu Jean Puisségur.

Un 1/2 moitié indivise de cent trente-huit mille neuf cent soixante-huit, cinq cent quinze mille (138,968|515,000) de soixante-dix lots de terre dans la ville de la Nouvelle-Orléans et Carrollton, dans l'Etat de la Louisiane, connus et désignés par les Nos 55 à 190—inclusivement—sur le plan officiel de Carrollton, Charles Van Benthuysen, individuellement et comme membre de la raison sociale Van Benthuysen & Grunsberg et la Crescent Jelly Manufacturing Company et ses Créanciers.—No. 22,718—Division D —Ordre de Cour—Qu'une vente à faire à la criée au plus offrant et dernier enchérisseur, par le shérif de cette ville, LUNDI, le 23me jour de décembre 1887, à 11 heures A.M., dans le bureau de l'étude de Thomas DuFFY, notaire public en cette ville, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les lots Nos 90 à 120 sont bornés par le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue Milne, l'avenue Monroe et le City Park; lesquels soixante-six lots de terre sont complétement en question par les Emile Gamet et feu Jean Puisségur.

Un 1/2 moitié indivise de cent trente-huit mille neuf cent soixante-huit, cinq cent quinze mille (138,968|515,000) de soixante-dix lots de terre, désigné d'après un plan comprenant une maison en bois à un étage avec galerie, dépendances, etc., situé sur le côté nord de la rue Piquet, entre Miro et Roffignac, et connu sous le No 1,111 rue Piquet.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

16déc—16 23 30—janv 13 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Mme Agnes Beasley et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 22,560—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages, privilèges y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville (ci-devant la ville et la paroisse de Lafayette) dans l'îlet borné par les rues Calliope, Magazine, Constance et Tchoupitoulas commençant à une distance de quarante-neuf pieds six pouces de l'encoignure des rues Constance et Tchoupitoulas, et mesurant quarante-cinq pieds neuf pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, plus près de la rue Tchoupitoulas, le tout suivant un angle droit sur une ligne courant vers la rue Harmony, soixante-trois pieds entre ces deux dernières lignes, puis à un angle droit sur une ligne courant parallèle tenant avec la rue Carondelet et son contour à la rue Tchoupitoulas, de sorte que la propriété ci-dessus décrite soit bornée par une ligne courant parallèlement avec la rue Harmony de cent cinquante pieds quatre pouces jusqu'à la rue Carondelet, ledroit d'où est la ligne de séparation compose de tout le lot original numéro cinq, et d'une partie des lots originaux numéros six et huit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14déc—14 21 28 janv 11 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeff McGuigin vs Jules A. Fiorat.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,548—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et la ville Comme cité dans le premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir—

Les trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et sous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les nombres 1, 2 et 3 de la subdivision du terrain appartenant à Jean Joseph Le Breton, dit Dorgenois, suivant un plan dressé par Jacques Tanesse, le 15 mai 1809, et borné par la rue Roman, la rue Bienville, la rue Derbigny et la rue Conti, mesurant 40 pieds de front sur la rue Roman sur 120 pieds de profondeur entre les lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9déc—9, 10, 23, 30—jan—6, 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Mme Agnes Beasley et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 22,560—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 31 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, aisances et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Claiborne et Bienville, désigné comme lot No. 11, formant l'encoignure des rues Gravier et Rochblave et mesure, au pied numérical, 31 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Rochblave.

Acquis de Patrick Collins par acte passé pardevant Frederick Zengel, notaire, en date du 5 avril 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 déc—déc 6, 13, 20, 27 31—

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Je certifie par ceci que le 29me jour de novembre 1887, l'opposition a été rendu par cette cour dans l'affaire intitulée, cause en termes et chiffres suivants:

Emma Freidlander vs Ferdinand Boer, son mari. No 22,101—Division C.

Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat du plaignante, et sur production à la Cour des pièces produites à l'appui de la demande de la plaignante, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante.

Il est adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 21 novembre 1887, soit confirmé et, conséquemment qu'il soit jugement en faveur de la dite plaignante Mme Emma Friedlander et contre le défendeur Ferdinand Boer, son mari, décrétant que la dite plaignante soit et est autorisée et autorisée à ester en justice comme femme séparée de biens, et que la dite plaignante s'assume la charge de la dite communauté et de propriété pardevant le présent Tribunal, pour son propre compte et profit; tous les frais étant à être payés par la défenderesse.

Rendu et prononcé le 28 novembre 1887.

[Signé] F. A. MONROE, Juge.

Et je certifie que la susdite est une expédition et copie de l'original de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ce présent jour de décembre, en témoin de quoi j'ai mis mon seing et apposé le sceau de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ce présent jour de décembre, en témoin de quoi j'ai mis mon seing et apposé le sceau de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ce présent jour de décembre 1887.

[Signé] F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

8 déc—8f en 9 jan

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés du 2me et du 3me districts.

Succession de Charles Stiegler et de son épouse.

Maison-cottage en bois, à un étage,

No 376 rue St Philippe, entre Miro et Tonti.

Cinq magasins en briques à trois étages,

Nos 80, 81, 82, 83 et 84 rue Peters (ci-devant Levée) coin Mandeville.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert Brignoni, encanteur, Bureau: 38 et 40 rue Royale.—LE SAMEDI, 7 janvier 1888, à midi, Succession de Charles Stiegler et de son épouse. Le 2 août 1887, Nos Rimps Nos 21,787 et 19,540 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans la rue Magazine, Constance, Calliope et Tchoupitoulas, mesurant 40 pieds 8 pouces de façade sur la rue Magazine, sur 119 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain est désigné par le No 26 sur un plan de J. J. Pilié, en date du 2 octobre 1866, annexé à un acte de vente reçu par Louis Sharp, le 6 février 1836. Numéro à un acte passé pardevant Emile Pescud, ancien notaire, en date du 6 mai, 1836: Ledit terrain mesure trente-trois pieds de façade sur la rue Magazine, sur cent soixante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 déc—déc 6, 13, 20, 27 31—

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Je certifie par ceci que le 29me jour de novembre 1887, l'opposition a été rendu par cette cour dans l'affaire intitulée, cause en termes et chiffres suivants:

Emma Freidlander vs Ferdinand Boer, son mari. No 22,101—Division C.

Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat du plaignante, et sur production à la Cour des pièces produites à l'appui de la demande de la plaignante, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante.

Il est adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 21 novembre 1887, soit confirmé et, conséquemment qu'il soit jugement en faveur de la dite plaignante Mme Emma Friedlander et contre le défendeur Ferdinand Boer, son mari, décrétant que la dite plaignante soit et est autorisée et autorisée à ester en justice comme femme séparée de biens, et que